

Commune de



Saint-Laurent-d'Agnny

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 4 DECEMBRE 2023

Affiché le 7 décembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le quatre du mois de décembre, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-LAURENT-d'AGNY dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie, sous la présidence de Monsieur Fabien BREUZIN, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal :** jeudi 30 novembre 2023

**Étaient présents :** F. BREUZIN – C. TRICHARD – C. POUZARGUE – O. CONTRERAS – D. MONOD – M. JOLLY – C.CROTTET – I. MORETTON-FRAYSSSE – V. PASQUIER – H. DESTANDAU – P. GUIZE – A. BERGER – G. FLEURY – P. POILANE – JJ.DURANTIN – S. BOIRAL – M. RIBIER – PY. DUCREST

**Secrétaire de séance :** I. MORETTON-FRAYSSSE

**Les membres du Conseil municipal, approuvent à l'unanimité le compte-rendu de la séance du Conseil municipal du 6 novembre 2023.**

### **MISE EN PLACE DE LA PRIME DE POUVOIR D'ACHAT EXCEPTIONNELLE**

Vu le décret n°2023-1006 du 31 octobre 2023 portant création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents, Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante d'instaurer la prime de pouvoir d'achat forfaitaire exceptionnelle. Considérant les montants plafonds, le Conseil municipal avec 18 voix Pour, décide de fixer le montant à 400 € pour l'ensemble des agents, proratisée selon le temps de travail et de présence.

**Arrivée de Paulette POILANE.**

### **DECISION MODIFICATIVE N°4**

Monsieur le Maire, Fabien BREUZIN et son conseil municipal, approuvent à l'unanimité la décision modificative n°4 du budget M14 qui permet de prendre en compte les dépassements de crédits liées à la prime de pouvoir d'achat.

### **APPROBATION DE LA SUBVENTION DANS LE CADRE DES AMENDES DE POLICE : REAMENAGEMENT D'UN PARKING RUE DE L'EGLISE**

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents accepte l'aide financière du Département du Rhône de 15000 € pour le projet de réaménagement du parking de l'Eglise, octroyée dans le cadre des amendes de police 2023.

### **CHOIX DU PROMOTEUR/CONCEPTEUR POUR L'AMENAGEMENT DU TERRAIN ROUTE DE RAVEL**

Suite à l'appel à projet réalisé, le Conseil municipal, avec 18 voix Pour, a fait le choix de retenir la candidature de MERCIER Promotion, en vue de réaliser une opération de promotion immobilière sur le tènement communal situé en entrée de village, route de Ravel.

### **CONTRAT ENTRE LA COMMUNE DE SAINT LAURENT D'AGNY ET L'ECO-ORGANISME ALCOME : Responsabilité Elargie des Producteurs**

ALCOME est un éco-organisme agréé par les pouvoirs publics en 2021 sur la filière à Responsabilité élargie des producteurs (REP) des mégots. Sa mission est de réduire la présence des mégots jetés de manière inappropriée dans l'espace public. En contractualisant, l'éco-organisme propose aux collectivités, un soutien financier aux coûts de nettoyage pour les mégots mal jetés et la mise à disposition de dispositifs adaptés

(cendriers, enlèvement gratuit dès 100kg...). Le Conseil municipal, à l'unanimité approuve la signature du contrat-type afin d'entériner la mission accordée.

## **FIN DES COMPETENCES, CESSATION D'ACTIVITE ET DISSOLUTION DU SYNDICAT RHODANIEN DE DEVELOPPEMENT DU CÂBLE (SRDC)**

Considérant qu'après la décision de l'Établissement Public pour les Autoroutes Rhodaniennes de l'Information (EPARI) du 20 octobre 2022 de résilier sa convention de conception et d'établissement d'un réseau câblé sur le territoire du SRDC, de céder son réseau et d'être dissout, la dissolution du SRDC est de plein droit en raison de l'achèvement de l'opération pour laquelle il avait été créé (autoriser l'EPARI à concéder un réseau câblé sur son territoire).

L'assemblée délibérante approuve donc, à l'unanimité, la dissolution du SRDC.

## **CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES EQUIPEMENTS DE VISIONNAGE DES IMAGES DE VIDEOPROTECTION**

Dans la continuité du déploiement de la vidéoprotection sur la zone industrielle des Platières, le Conseil municipal, décide à l'unanimité d'approuver la convention entre la Commune de Saint-Laurent d'Agny et la Commune de Mornant pour la mise à disposition des équipements de visionnage des images de vidéoprotection.

## **CONVENTION DE RESERVATION DES LOGEMENTS SOCIAUX AVEC LES BAILLEURS**

La Commune dispose d'un parc locatif social géré par les bailleurs Alliade Habitat et 3F Immobilière Rhône Alpes. Sur l'ensemble des logements, 4 sont attribués prioritairement par la Commune.

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024, les réservataires de logements sociaux se verront attribuer un droit annuel d'attribution, exprimé en pourcentage du parc de logements libérés et concernés par la gestion en flux.

Le décret n° 2020-145 du 20 février 2020 relatif à la gestion en flux des réservations de logements locatifs sociaux précise les modalités de mise en œuvre de la gestion en flux et impose aux bailleurs sociaux de signer avec chaque réservataire, une convention fixant les modalités de fonctionnement.

Le conseil municipal autorise Monsieur le maire à approuver et viser les conventions tripartite entre les bailleurs, la Copamo compétente en politique habitat-logement sur le territoire intercommunal et la Commune de Saint-Laurent d'Agny.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **❖ TRAVAUX ET AMENAGEMENT**

Bâtiment centre-bourg : le bâtiment et ses extérieurs ont été inaugurés lors d'une cérémonie officielle qui s'est déroulée le 25 novembre. De nombreux habitants ont participé avec intérêt à cette manifestation. Monsieur le Maire remercie les élus présents pour leur précieuse aide.

Le bâtiment est désormais réceptionné et les levées de réserves sur les aménagements extérieurs sont en cours. Afin que le parking puisse essentiellement desservir les bureaux et restaurant, un panneau « parking privé » sera installé.

Grande rue et le chemin du Cadix : La partie basse des travaux d'aménagement de la grande rue se termine. L'enrobé a été réalisé jusqu'au plateau de l'école de musique. Les pavés seront posés cette semaine jusqu'aux vacances de Noël. Deux nouvelles places de stationnement seront ajoutées parking des cordonniers.

L'acte de cession du second plateau rue de l'étang a été signé avec la famille Moine fin novembre.

La réalisation de la piste cyclable entre la Commune et la Zone industrielle des Platières a démarré ce jour par les platières pour une durée de 6 mois.

### **❖ DIVERS**

Un important réseau de 13 malfaiteurs, qui dérobaient des pièces automobiles a été démantelé par la Gendarmerie de Mornant. 200 faits sur le territoire leurs sont reprochés. Un individu a également été arrêté pour un cambriolage réalisé Route de Ravel, il y a quelques mois.

SYDER : le remplacement d'ampoules en LED à titre d'essais sur 39 luminaires réalisé est plutôt concluant. Une extension sur d'autres voiries pourrait être réalisée en 2024. Les éclairages de tennis seront également changés.

Le conseil municipal se dit favorable à la venue d'un poissonnier sur le marché du mercredi matin.

La friperie HTBeauBo, vente de vêtements et accessoires seconde main, a ouvert ses portes ce samedi 2 décembre, dans le local situé au 1<sup>er</sup> étage de la salle St Laurent. Elle sera ouverte les mercredis et samedis de 13h30 à 18h.

Monsieur le Maire informe de la fin de contrat de Laurine MORTREUIL, agent d'accueil et de communication au sein du secrétariat de Mairie.

L'agence de l'eau a soldé la subvention attribuée à l'association Komanu par l'intermédiaire de la Commune, pour la construction d'un puits à Kérou. Les travaux sont en phase d'être terminés.

Le renforcement de la ligne de bus 114 depuis les vacances d'octobre a trouvé public et globalement les utilisateurs sont satisfaits.

## ❖ MANIFESTATIONS

Repas des aînés du dimanche 26 novembre : une belle manifestation qui a accueilli plus de 130 convives. Monsieur le Maire et Maryse Jolly remercient les membres du CCAS, les élus du Conseil municipal et les élus et encadrants du conseil municipal des enfants pour leur participation et leur aide à l'organisation de cette manifestation. L'animation musicale par Christian MAUPOME et de magie, par Stéphane le magicien ont été très appréciées.

La distribution des colis pour les anciens n'ayant pu participer est en cours.

Conseil municipal d'enfants : les enfants ont pu élire 4 nouveaux membres du CME en classe de CM1. Hugo BERTHET, Coline MICHAUD HUBSCH, Léna MARDUEL, Dorian GUIZE ont rejoint l'équipe avec de beaux projets à venir. Monsieur le Maire les félicite. L'élection du Maire aura lieu le samedi 16 décembre.

### Evènements à venir :

- Noël des bébés : vendredi 8 décembre.
- Téléthon organisé par le CCAS : samedi 9 décembre au Planil (course solidaire enfants /parents).
- Fête de Noël : le 15 décembre sur la place de la Mairie. Monsieur le Maire souligne et remercie Jean-Jacques DURANTIN pour son aide dans la fabrication des décors en bois du village.
- Opération recyclage sapin : samedi 6 janvier de 14h à 16h, salle des fêtes.
- Vœux du maire : samedi 13 janvier 2023, à 11h salle des fêtes.

**Prochain conseil municipal : lundi 8 janvier 2023 à 20h30 – Salle du conseil à la Mairie**